



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE DE VOIRIE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION RUE DU LANGUEDOC POUR L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** l'article 610-5 du code pénal,

**VU** la demande de prolongation écrite de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL TP représentée par Madame AUTIN-LEMIRE Justine pour le compte de la société PACE en date du 26 Janvier 2026,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des piétons et des automobilistes durant des travaux de déploiement du réseau de chaleur sis Rue du Languedoc à Pont-Audemer,

## ARRETE

**Article 1** : Le stationnement et la circulation seront interdits, sauf pour les riverains, rue du Languedoc à Pont-Audemer, dans le cadre des travaux cités ci-dessus, à compter du mardi 27 Janvier 2026 et ce jusqu'au vendredi 13 Mars 2026 inclus.

**Article 2** : La signalisation réglementaire et les déviations nécessaires seront mises en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, la société PACE et l'entreprise SPIE BATIGNOLLES LE FOLL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 29 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

